

Procédure d'évacuation en cas d'incendie

En cas d'alerte incendie, il est impératif de suivre ces 5 étapes clés afin d'assurer la sécurité de tous.

1. Déclenchement de l'alarme

2. Action immédiate

Quitter impérativement et immédiatement le bâtiment.

3. Organiser l'évacuation

Pour tous les collaborateurs :

Vérifier que personne ne reste dans les locaux.

Pour les personnes à mobilité réduite, rejoindre l'espace d'attente sécurisé (cage d'escalier).

Si l'évacuation est impossible (fumée, obstacle), calfeutrer les portes et se signaler aux fenêtres.

Pour les managers et encadrants :

Déterminer le sens de l'évacuation.

Guider et accompagner les collaborateurs en fermant les portes derrière soi (sans les verrouiller).

Interdiction d'utiliser les ascenseurs.

Ne jamais revenir en arrière sans consigne officielle.

Pour l'ensemble des évacués :

Se diriger calmement vers la sortie.

Rester solidaire de son groupe.

4. Rassemblement au point de regroupement

Rejoindre le point de rassemblement situé en face du bâtiment :



5. Vérification des effectifs

Effectuer l'appel à l'aide du cahier de présence ou d'un outil de suivi.

Rester impérativement au point de rassemblement jusqu'à nouvelle consigne.

6. Reprise de l'activité

Le retour dans les locaux ne peut se faire que sur ordre officiel.

URBILOG

37 rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq

Immatriculée au RCS | Numéro SIRET 40303808600050 | APE 6201Z

www.urbilog.com